

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Gildas LE MEILLAT  
« Collectif 44 - Handicap Scolarité Égalité »  
3 rue de la métairie  
44640 SAINT JEAN DE BOISEAU

Paris, le 22 NOV. 2010

Cher Monsieur,

Vous avez transmis au Président de la République une copie de la correspondance que le « Collectif 44 - Handicap Scolarité Égalité » a adressée au ministre de l'éducation nationale.

Monsieur Nicolas SARKOZY a pris connaissance avec attention de vos préoccupations relatives à la scolarisation des enfants handicapés et m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, la loi n°2005-102 du 12 février 2005 a fait obligation d'assurer à l'enfant porteur d'un handicap une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile, de garantir une continuité du parcours scolaire et d'assurer l'égalité des chances aux examens.

Ainsi, le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

A cet égard, je vous informe que de très grands progrès ont été accomplis en quelques années. La scolarisation d'élèves atteints de handicap en milieu ordinaire est passée de 150 000 en 2005 à 190 000 en 2009, et le nombre d'auxiliaires de vie scolaire, qui a doublé au cours de ces trois dernières années, s'établit aujourd'hui à 20 000.

De plus, depuis la rentrée 2010, afin d'améliorer la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves, les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) ont été remplacées par les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) qui proposent, en milieu scolaire classique des possibilités d'apprentissages souples et diversifiées.

.../...

L'ULIS doit permettre la consolidation de l'autonomie personnelle du jeune, le développement des apprentissages sociaux et scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communauté scolaire et l'amélioration des capacités de communication. Il vise enfin à concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

L'implantation de ces unités d'intégration est organisée de façon à ne laisser aucun territoire hors d'accès des élèves. En 2010/2011, l'effort portera en priorité sur des ouvertures en lycée professionnel.

Je puis dès lors vous assurer de tout l'intérêt porté à vos réflexions et à vos préoccupations relatives à la réduction du nombre d'heures d'accompagnement de vie scolaire pour les enfants porteurs d'un handicap dans votre département.

Je n'ai pas manqué de rappeler votre courrier à Monsieur Luc CHATEL, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, déjà saisi par vos soins de ce dossier, en lui demandant de vous tenir informé de la suite qui pourra être réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

*Référence à rappeler*  
SCP/E & A/D102197

*Le Recteur  
de l'Académie de Nantes  
Chancelier des Universités*

Cab/SO n° 446

Nantes, le 22 novembre 2010

*Monsieur,*

*Par un courrier en date du 25 octobre 2010, vous avez bien voulu me faire part du courrier que vous avez adressé à Monsieur le Président de la République Française à propos de la scolarisation des enfants porteurs de handicap en milieu scolaire en Loire-Atlantique.*

*J'ai bien pris note de vos observations et des démarches que vous envisagez d'entreprendre pour obtenir satisfaction au regard de vos attentes. Pour ma part, également sensible à la qualité de l'accueil réservé à tous les élèves concernés par un handicap, j'ai l'honneur de vous rappeler que les mesures d'accompagnement mises en place à la rentrée ont été prises dans un souci de répartition équitable entre tous les élèves bénéficiaires d'une notification AVS-I et en fonction des moyens effectivement disponibles à cette date. Monsieur JAVAUDIN, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Loire-Atlantique ne manquera pas de revoir, au cas par cas, cette première attribution et les éventuels ajustements possibles à hauteur des moyens dont il dispose.*

*Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.*

  
Gérald CHAIX

*Monsieur Gildas LE MEILLAT  
Pour le collectif 44 HSE  
3, rue de la Métairie  
44640 Saint-Jean-de-Boiseau*